

FICHE AMENDEMENT

Proposition d'amendement à l'Article : III- 3

Proposition d'amendement à la Partie III

Déposée par Monsieur : Dominique de Villepin

Qualité : Membre

« Sans préjudice des [articles III-52, III-53 et III-131 (ex-73, 86 et 87)], et eu égard à la place qu'occupent les services d'intérêt ~~économique~~ général en tant que services auxquels tous dans l'Union attribuent une valeur **commune** ainsi qu'au rôle qu'ils jouent dans la promotion de sa cohésion sociale et territoriale, l'Union et les Etats membres, chacun dans les limites de leurs compétences respectives et dans les limites du champ d'application de la Constitution, ~~veillent à ce que ces services fonctionnent~~ **adoptent les mesures assurant le fonctionnement de ces services** sur la base de principes et dans des conditions **économiques et financières** qui leur permettent d'accomplir leurs missions. »